Faire affaire au Québec

27 octobre 2017

Télécharger notre guide complet pour implanter et développer votre entreprise au Québec

Toute société étrangère qui veut faire affaire au Québec doit pouvoir compter sur un cabinet d'avocats réputé qui peut l'aider dans son implantation et la conseiller sur tous les aspects juridiques et réglementaires au Québec et au Canada. Que ce soit en matière de droit des affaires, de droit du travail et de l'emploi, de droit fiscal, de financement d'entreprises, ou de responsabilité des administrateurs et des dirigeants, l'équipe de Lavery peut vous aider à toutes les étapes de votre implantation au Québec en vous offrant des conseils qui vous permettront de bien naviguer dans l'environnement du droit québécois et canadien.

Outre les considérations spécifiquement juridiques, Lavery compte sur un réseau de partenaires d'affaires tels que Investissement Québec, Montréal International, et la Chambre de commerce française au Canada, avec qui nous pourrons vous mettre en relation pour élargir votre réseau et assurer une transition harmonieuse de vos affaires au Québec.

Consulter notre brochure Faire affaire au Québec : Votre porte d'entrée en Amérique du Nord pour plus d'information.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.